

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU

de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 29 janvier 2003 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille trois et le **mercredi 29 janvier à 20 heures**, le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Gilbert LAISSARD**

Date de la convocation : **18 janvier 2003**

Date d'affichage : **18 janvier 2003**

Présents : Gilbert LAISSARD - Georges RODET - Geneviève GUILLON - Yves FAVIER - Jean-François NALLET - Michèle DANANCIER - Ernest MARQUIS - Elie BERARD - Christophe HUMBERT, Alexandre PROST - Jean-Claude GONOD - Georges LAURENT-Joël CORNATON, Françoise BILLOUD

Excusés : Isabelle OVIQUE

Pouvoir : Isabelle OVIQUE à Jean-François NALLET

Absents :

Secrétaire : Geneviève GUILLON

Le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2002 est approuvé à l'unanimité

S.C.O.T. : BOURG BRESSE-REVERMONT

Compte-rendu réunion du 22/01/2003

Le Maire rappelle :

- que le syndicat mixte « Bourg-Bresse-Revermont » a été créé par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2002,
- qu'il regroupe les collectivités suivantes :
 - * la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse,,
 - * la Communauté de Communes des Bords de Veyle,
 - * la Communauté de Communes du Canton de Coligny,
 - * la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse,
 - * la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont,
 - * la Communauté de Communes de la Vallière,
 - * les Communes de Biziat, Condeissiat, Neuville-les-Dames et Sulignat.

L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 22 janvier et le bureau a été constitué de 18 membres : Président (Jean-Luc LUEZ), 8 vice-présidents et de neuf membres de bureau.

ORGANOM : Présentation

Le Maire donne lecture des rôles et des compétences des collectivités en matière de gestions des déchets.

La Commune a transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à la Communauté de Communes, et la compétence traitement est transférée lors de l'adhésion à ORGANOM. De ce fait, les installations de traitement conformes doivent être reprises et gérées par ORGANOM.

En résumé, Organom est un syndicat mixte de traitement des déchets qui regroupe 17 EPCI représentant 194 communes et quelque 270 000 habitants.

ORGANOM gère, dans ce périmètre, la mise en oeuvre du Plan Départemental d'Elimination de Déchets Ménagers et Assimilés. Dans l'attente de la nouvelle organisation, il gère la phase transitoire (centre d'enfouissement existants conformes, recherche de nouveaux sites).

PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Ce plan a été approuvé par arrêté préfectoral du 12 juillet 2002. Il prend en compte les déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination et les déchets collectés hors service public. Il couvre la période 2002-2010 et vise à assurer la collecte et le traitement de près de 550 000 tonnes par an de déchets divers.

Il s'articule autour des lignes suivantes :

- Incitation à la réduction à la source de la production de déchets,
- Mise en oeuvre de la collecte sélective des recyclables secs, au minimum en apport volontaire, et de la fraction fermentescible (dans la mesure des débouchés),
- Développement des centres de tri existants et en projet,
- Achèvement du réseau de déchetteries,
- Développement du compostage des déchets ménagers organiques (déchets verts et fraction fermentescible des ordures ménagères) au travers de plates-formes décentralisées (compostage à la ferme, création de petites plates-formes, développement des plates-formes existantes,...)
- Incitation à la réduction des transports et à l'utilisation des modes de transports alternatifs à la route,
- Découpage en cinq secteurs au sein desquels s'organise au minimum le traitement des déchets ménagers.

Le plan est consultable en Mairie aux heures de permanence.

OUVERTURE DE CREDITS

Le Maire :

- informe de la facture de Maître BOURGEOIS de MARBOZ pour un montant de 249 euros
- rappelle l'opération ouverte au budget primitif de 2002 pour un montant de 350 euros dont 150 euros pour les consorts ROBIN, soit un reste à réaliser de 200 euros pour l'exercice 2002,
- propose une ouverture de crédits de 49 euros pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.

AVANCEMENT DU CHANTIER DE L'ECOLE

Georges RODET rappelle au Conseil Municipal que le délai d'exécution initial fixé à 10 mois est prolongé de 34 jours soit jusqu'au 21 février 2003, et informe du suivi du chantier :

- classe maternelle : en phase de terminaison
- classe polyvalente : reste le soubassement et peinture
- Dortoir : peinture en cours de réalisation
- Les sanitaires, carrelage, faïences sont terminés
- Les travaux d'électricité : sont presque terminés.
- L'organigramme des clés a été défini.

DEVIS PROTECTION INCENDIE ECOLE

Georges RODET donne lecture du devis établit par l'entreprise DESAUTEL pour :

- la protection incendie du nouveau groupe scolaire : 429.12 euros TTC.
- le remplacement des extincteurs de plus de 20 ans : 192.65 euros.

Le Conseil Municipal accepte ces devis.

P.L.U.

Une réunion de concertation avec les agriculteurs a eu lieu le 10 janvier dernier. Elle a permis de faire le point sur les orientations communales par rapport aux zones agricoles et naturelles et de recueillir les observations des exploitants en matière d'urbanisation.

La réunion de la commission urbanisme s'est tenue le 17 janvier et avait pour objet d'établir le zonage et la réglementation des espaces agricoles et naturels à protéger.

Suite à cette journée de travail, les élus devront réfléchir à de nombreux aspects de cette réglementation, déterminante dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable du futur plan local d'urbanisme.

Les prochaines réunions de la commission sont fixées au jeudi 20 février au mercredi 19 mars.

La réunion publique d'informations, ouvrant la période de concertation avec la population, est fixée au vendredi 11 avril à 14 h30.

URBANISME : POINT SUR LES DIFFERENTS DOSSIERS

Le Maire donne lecture de tous les permis construire, déclarations de travaux, certificat d'urbanisme pour l'année 2002.

TITULARISATION DE L'ATSEM

Le Maire donne lecture de la lettre de Madame ROBIN Michèle demandant sa titularisation sur le poste ATSEM.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents concernant sa titularisation.

BULLETIN MUNICIPAL

Geneviève GUILLON informe que le bulletin municipal a été fait par la commission sport loisirs culture, tout le monde s'investit mais le plus gros travail est fait par Alexandre PROST et Françoise BILLOUD. La maquette est préparée sur ordinateur et le tout a été photocopié chez AGLCA à BOURG. Le coût est estimé à 1.50 euros le bulletin soit une économie par rapport aux années précédentes.

1*) Zonage assainissement : Il n'y a pas eu de réunion de la commission depuis le dernier Conseil Municipal.

Le bureau d'étude poursuit le travail et prépare le chiffrage des différentes options en matière d'assainissement.

Une rencontre a eu lieu avec Mr VAUTHIER de SAUNIER ENVIRONNEMENT pour affiner les secteurs d'étude de l'assainissement collectif.

Les coupes géologiques prévues au cahier des charges devraient être réalisées le 5 février dans la matinée, la prochaine réunion étant fixée au 5 février à 14 heures.

2*) SDIS : Défense incendie : Monsieur le Préfet de l'Ain a arrêté la modification du règlement opérationnel du SIDS en date du 20 janvier 2003 concernant la défense incendie de la Commune sera désormais assurée par le Centre de secours de MARBOZ (précédemment par le centre de secours de COLIGNY).

3*) Défense : Alexandre PROST donne un compte rendu de la réunion d'information du 20 janvier 2003.

4*) SIVOM : compte rendu réunion du 21/01.

Proposition de tarif à la déchetterie de la Tienne : La Communauté d'Agglomération de Bourg propose un nouveau tarif pour le dépôt des lixiviats du site de Courmangoux dans cette déchetterie pour 2002.

Ce tarif a été accepté par les membres du comité syndical mais la recherche d'une solution moins onéreuse est préconisée (pour 2002, plus de 153 tonnes de lixiviats ont été traitées pour un montant de 5250 euros TTC).

Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés : Conformément à la décision prise précédemment, la convention liant le SIVOM et la Communauté de Communes de MONTREVEL pour ce service a été dénoncée au 1er octobre 2002.

Un courrier sera adressé à toutes les écoles concernées

Location des bâches : Le tarif 2002 est reconduit pour 2003. Les demandes de réservation des associations doivent parvenir rapidement en Mairie de COLIGNY.

5*) Fleurissement : La Commune s'inscrit au concours du Comité Départemental de Fleurissement.

6*) Syndicat Départemental d'Electricité : Mr PEPIN Jean (Président) présente ses meilleurs voeux et informe de l'Assemblée générale annuelle le 29/03/2002 au Parc des Expositions à Bourg.

7*) SOGEDO : Le Conseil Général a décidé d'allouer au Syndicat une subvention de 3212 euros pour la sécurisation des ouvrages, télésurveillance.

8*) Mairie BENY SUR MER : Le Maire de BENY SUR MER présente ses voeux pour 2003 :

9*) Statue ST VINCENT : Georges RODET présente l'historique des travaux de la statue.